

IDÉES DIRECTRICES

Même si les parents ne sont plus ensemble, la responsabilité pour le bien-être des enfants incombe aux deux parents.

- **Les enfants aiment et ont besoin de leurs deux parents.**
- Ce fait est à respecter par les parents.
- **Chaque enfant a le droit de développer une relation avec ses deux parents.**
- **Le bien-être de l'enfant passe avant les intérêts des parents.**
- C'est la raison pour laquelle des règles claires du droit de visite sont importantes et donnent à tous une sécurité.
- **Des parents déchirés entraînent l'enfant dans un conflit de loyauté.**
- L'enfant ne peut ainsi pas montrer ouvertement son affection à la mère ou au père.
- **Les enfants ont besoin avant et après les jours de visite d'une attention particulière et de compréhension.**
- La responsabilité pour le **développement d'une relation** revient à la mère et au père.
- **Des querelles entre les parents** ne doivent pas se dérouler devant l'enfant.
- **L'équipe d'accompagnement** est en premier lieu responsable de la protection et du bien-être de l'enfant. Elle soutient les parents et les enfants dans l'organisation du jour de visite dans le cadre de la rencontre.
- L'équipe d'accompagnement est soumise au secret professionnel. Elle se comporte de manière neutre et n'offre aucun soutien thérapeutique.
- **En cas de droit de visite accompagnée ordonné par les autorités**, des renseignements seront donnés sur demande au service social assigné au sujet de la perception/sauvegarde du comportement de l'enfant face au parent autorisé de visite et/ou sur les incidents contraires au bien-être de l'enfant.

RÈGLES

- **La garderie** ne pourra **pas être quittée** pendant la durée de visite.
 - **Interdiction d'alcool et de drogues.** (Fumer selon entente avec l'équipe d'accompagnement.)
 - La préparation des repas, la vaisselle et le rangement ont lieu **avec la participation** du parent présent et des enfants.
 - Pour le goûter et d'autres frais annexes, le parent rendant visite s'acquittera du montant du jour de visite, soit **Fr. 30.-** (contre quittance).
 - **Des cadeaux** ne pourront être apportés que selon accord avec l'autre parent. La manière de la remise du cadeau est à convenir avec les accompagnants.
 - **L'utilisation de téléphones portables** (natels) est interdite. En cas d'urgence, le téléphone de la garderie pourra être utilisé.
 - **L'assurance-accidents et l'assurance responsabilité civile** sont du ressort du participant.
 - La possibilité de jouer au jardin existe à la garderie de la Rebgasse. Veuillez s'il vous plaît veiller à ce que l'enfant soit habillé en conséquence et en accord avec la météo (donnez éventuellement des vêtements de rechange).
 - Les enfants apportent des **pantoufles**.
 - Les enfants peuvent apporter **leurs propres jeux** et/ou **leur propre matériel de bricolage**.
 - **Les annulations** sont à annoncer au secrétariat pro juventute jusqu'au vendredi 12.00 heures au plus tard :
- Téléphone 061 261 22 28**
Fax 061 261 22 37
Courriel: info@begleitetebesuchstage-baselstadt.ch

En cas de maladie, il est possible de téléphoner **directement** le jour de visite entre 12.30 et 13.00 heures à la garderie à la Rebgasse 38:

Téléphone 061 683 94 00